

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 5 décembre 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 173 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Daniel AMAR - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Julie ARIAS - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - Nassera BENMARNIA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Jacques BOUDON - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Romain BRUMENT - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Philippe CAHN - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Sophie CHAVE - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Jean-François CORNO - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Robert DAGORNE - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Christian DELAVET - Vincent DESVIGNES - Alexandre DORIOL - Cédric DUDIEUZERE - Monique FARKAS - Marc FERAUD - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Chantal GARCIA - Eric GARCIN - Gerard GAZAY - Jacky GERARD - Samia GHALI - Frédéric GIBELOT - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Christophe GONZALEZ - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Prune HELFTER-NOAH - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sébastien JIBRAYEL - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Philippe LEANDRI - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Bernard MARANDAT - Remi MARCENGO - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Anne MEILHAC - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Pascal MONTECOT - José MORALES - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Christian PELLICANI - Marc PENA - Philippe PIGNON - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Michel RUIZ - Florian SALAZAR-MARTIN - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESUELLE - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ représenté par Bruno GILLES - Sophie AMARANTINIS représentée par Gerard GAZAY - Patrick AMICO représenté par Sophie CAMARD - Michel AMIEL représenté par Sophie CHAVE - Mireille BALLETTI représentée par Solange BIAGGI - Nicolas BAZZUCCHI représenté par Pascal CHAUVIN - Moussa BENKACI représenté par Marc FERAUD - Julien BERTEI

représenté par Camélia MAKHLOUFI - André BERTERO représenté par Christian DELAVET - Marylène BONFILLON représentée par David YTIER - Sarah BOUALEM représentée par David GALTIER - Linda BOUCHICHA représentée par Laurent BELSOLA - Nadia BOULAINSEUR représentée par Gilbert SPINELLI - Martin CARVALHO représenté par Grégory PANAGOUDIS - Frédéric CORNAIRE représenté par Philippe LEANDRI - Jean-Jacques COULOMB représenté par Georges CRISTIANI - Marc DEL GRAZIA représenté par Bernard DEFLESSELLES - Sylvaine DI CARO représentée par Francis TAULAN - Olivia FORTIN représentée par Joël CANICAVE - Gérard FRAU représenté par Florian SALAZAR-MARTIN - Audrey GARINO représentée par Jean-Marc COPPOLA - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Patrick GHIGONETTO représenté par Roland GIBERTI - Sophie GRECH représentée par Monique FARKAS - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Sophie GUERARD représentée par Pierre HUGUET - Claudie HUBERT représentée par Marc PENA - Sophie JOISSAINS représentée par Jean-Christophe GRUVEL - Vincent KORNPROBST représenté par Perrine PRIGENT - Michel LAN représenté par Jean-Pierre GIORGI - Éric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Nathalie LEFEBVRE représentée par Gaby CHARROUX - Richard MALLIE représenté par Daniel GAGNON - Maxime MARCHAND représenté par Amapola VENTRON - Caroline MAURIN représentée par Alexandre DORIOL - Hervé MENCHON représenté par Lourdes MOUNIEN - Danielle MENET représentée par Danielle MILON - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Véronique MIQUELLY représentée par Emmanuelle CHARAFE - Claudie MORA représentée par Patrick GRIMALDI - Pascale MORBELLI représentée par Isabelle ROVARINO - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Anne-Laurence PETEL représentée par Didier KHELFA - Claude PICCIRILLO représenté par Jean-Pascal GOURNES - Catherine PILA représentée par Emilie CANNONE - Patrick PIN représenté par Yves MESNARD - Anne REYBAUD représentée par Martine CESARI - Dona RICHARD représentée par Eric SEMERDJIAN - Maryse RODDE représentée par Hatab JELASSI - Alain ROUSSET représenté par Laurent SIMON - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Franck SANTOS représenté par Bernard RAMOND - Anne VIAL représentée par Laure ROVERA - Yves WIGT représenté par Guy BARRET - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Jacques BOUDON.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Kayané BIANCO - Jean-Pierre CESARO - Mathilde CHABOCHE - Bernard DESTROST - Agnès FRESCHÉL - Yves MORAINE - Frank OHANESSIAN - Serge PEROTTINO - Michèle RUBIROLA - Aïcha SIF - Marie-France SOURD GULINO - Catherine VESTIEU.

Étaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Régis MARTIN représenté à 13h40 par Chantal GARCIA - Gérard AZIBI représenté à 15h48 par Christine JUSTE - Robert DAGORNE représenté à 16h00 par Jean David CIOT - Hervé GRANIER représenté à 16h10 par Philippe GRANGE - Françoise TERME représentée à 16h10 par Nicolas ISNARD - Marie MARTINOD représentée à 16h23 par Laure-Agnès CARADEC - Eric CASADO représenté à 16h25 par Nicole JOULIA - René-François CARPENTIER représenté à 16h38 par Vincent GOYET.

Étaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Lyece CHOULAK à 14h24 - Sébastien JIBRAYEL à 14h24 - Didier REAULT à 15h05 - Jean-Yves SAYAG à 15h11 - Corinne BIRGIN à 15h22 - Samia GHALI à 15h46 - Lionel DE CALA à 15h48 - Nasser BENMARNIA à 15h48 - Gilbert SPINELLI à 15h55 - Yannick OHANESSIAN à 16h00 - Marie BATOUX à 16h04 - Monique FARKAS à 16h15 - Georges ROSSO à 16h30 - Yves MESNARD à 16h30 - José MORALES à 16h30 - Grégory PANAGOUDIS à 16h30 - Jocelyne POMMIER à 16h30 - Jean-Marc COPPOLA à 16h30 - Véronique PRADEL à 16h30 - Christophe GONZALES à 16h30 - Didier PARAKIAN à 16h35 - Jean-Louis VINCENT à 16h42 - Marc FERAUD à 16h42 - Eric GARCIN à 16h43 - Jean-David CIOT à 16h47 - Cédric DUDIEUZERE à 16h51 - René RAIMONDI à 16h55 - Arnaud MERCIER à 16h55 - Jean-Pascal GOURNES à 16h55 - Lionel ROYER-PERREAUT à 16h55 - Monique FARKAS à 17h04 - Philippe GRANGE à 17h05 - Christian NERVI à 17h05 - Ulrike WIRMINGHAUS à 17h06 - Nathalie TESSIER à 17h17 - Michel RUIZ à 17h20 - Sophie CHAVE à 17h20 - Alexandre DORIOL à 17h23 - Camélia MAKHLOUFI à 17h23 - Nicole JOULIA à 17h30 - Anne MEILHAC à 17h34.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB-005-17200/24/CM

■ Projet de réseau de bus la Ciotat / Ceyreste : bilan de la concertation et principes du projet de réseau de bus

110631

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence a engagé dès 2021 une réflexion de fond pour la refonte du réseau de bus couvrant les communes de La Ciotat et Ceyreste. Ce projet, identifié au plan d'action du plan de mobilité métropolitain approuvé en décembre 2021 au titre du levier « Un système de Transport Collectif performant » est adossé à un objectif d'augmentation de plus 50% d'utilisation des réseaux de transports urbains.

Le réseau actuel de bus de La Ciotat et Ceyreste, bien que desservant pratiquement tous les secteurs de ce territoire, est ancien, peu lisible et il est aujourd'hui obsolète face aux développements urbains. Il doit donc évoluer pour mieux répondre aux besoins de mobilité du territoire et de ses habitants, actifs, scolaires, retraités, visiteurs occasionnels, etc.

Ainsi, à l'issue d'un premier travail d'analyse, basé sur le fonctionnement du réseau actuel, sur les besoins et la demande, identifiés auprès des acteurs du territoire, des parties prenantes ; un premier projet de nouveau réseau de bus a été soumis à une concertation publique volontaire en début d'année 2024, afin de recueillir l'expertise d'usage des habitants, de leurs besoins en matière de déplacement, et enrichir le projet.

Ce nouveau réseau s'appuie sur les 7 objectifs suivants :

- **Renforcer l'offre** : adapter la fréquence des bus aux besoins de déplacements avec une hiérarchisation du réseau et une amplitude horaire élargie (soirs, week-ends et fériés, vacances scolaires, périodes estivales)
- **Améliorer la lisibilité du réseau** : simplifier les itinéraires pour une utilisation plus intuitive.
- **Consolider le maillage et desservir les pôles d'emploi** : améliorer la desserte des quartiers en développement, tant pour l'habitat que pour l'activité économique, et notamment celle des zones d'activités comme Athélia et Chantiers navals.
- **Connecter le centre-ville et la gare** : assurer une connexion régulière entre le centre-ville et la gare ferroviaire éloignée du centre-ville,
- **Favoriser l'intermodalité** : faciliter le passage d'un mode de transport à l'autre et améliorer ainsi la desserte des principaux pôles d'échanges et la connexion hors des deux communes, sur le territoire métropolitain.
- **Garantir de meilleures liaisons pour les loisirs et le tourisme** : développer des liaisons vers les plages et sites touristiques, particulièrement en période estivale, et desservir le marché dominical.
- **Adopter une approche environnementale** : déployer des véhicules 100% électriques pour un transport plus écologique.

La concertation volontaire qui s'est déroulée du 24 mars au 30 avril 2024, a fait l'objet d'une campagne de communication, relayée par plusieurs canaux et différents supports, parmi lesquels :

- Une plateforme participative avec un espace d'information (dossier de la concertation détaillant le projet, cartes et calendrier), un espace de contribution / participation (questionnaire en ligne, cahier d'acteurs)
- Une communication par affichage sur les espaces publics et dans les différents équipements des deux communes, sur le réseau bus (à bord des véhicules et en gare routière)
- Une communication digitale sur les sites internet des villes et via les réseaux sociaux
- Une communication papier via des articles de presse et dans les magazines communaux
- L'organisation de rencontres sous forme de stands, au nombre de 7, tout au long de la période de concertation et sur des lieux stratégiques (marchés, zones d'emplois, de loisirs, en gare).
- Un forum d'échange en soirée avec les habitants et élus pour débattre du projet, le détailler au cas par cas et partager les ambitions.

Voici en synthèse, les éléments du bilan de la concertation, consignés dans un document ci-annexé, qui sera consultable en ligne à partir l'automne 2024.

- La concertation a mobilisé plus de **3 000 personnes**, à travers les différents rendez-vous avec le public (stands, forum, ...)
- Le questionnaire a recueilli **8 cahiers d'acteurs** et **501 réponses** sur la plateforme participative, démontrant l'engagement des 663 visiteurs uniques qui ont pris le temps de répondre au questionnaire.
- Une concertation qui a touché majoritairement les actifs (47%) dans la tranche d'âge 46-65 ans (près de 35%) mais aussi des retraités (22%) et des étudiants (13%)
- La majorité des participants, soit 68%, réside à La Ciotat, contre 27% à Ceyreste
- Une grande diversité des usages est observée puisque 56% des répondants sont des utilisateurs réguliers des TC et 33% des utilisateurs occasionnels, mais aussi de la voiture à 45% régulièrement et 31% à titre occasionnel.
- 11% des interrogés n'utilisent jamais les transports en commun. Ils représentent un potentiel vivier d'utilisateurs réguliers.
- 79% sont en faveur de la réorganisation du réseau de bus et 60% se disent prêts à changer leurs habitudes avec le nouveau réseau.
- La thématique du « maillage du territoire » (25%) a été la plus prégnante, étroitement liée avec celle des « itinéraires » (17%) second sujet le plus évoqué. Suivent ensuite les sujets liés au niveau de service attendu, à savoir la « fréquence » (16%), « l'amplitude horaire » (12%), « l'intermodalité et réseau interurbain » (10%), les « points d'arrêt » 10%, la « performance (6%) et la concertation (3%)

La présente délibération vise à tirer le bilan de la concertation et à intégrer les enseignements de celle-ci dans le projet de nouveau réseau de bus. Après ajustement du réseau, celui-ci se caractérise par :

- La ligne 1, armature du nouveau réseau reliant la Gare SNCF au centre-ville, à l'office de tourisme de La Ciotat. C'est la ligne structurante du nouveau réseau qui préfigure un futur BHNS, identifié dans le PLM (Plan Local de Mobilité) du bassin de mobilité Cassis, Ceyreste, La Ciotat, en phase de finalisation. Cette ligne fonctionnera de 6h à 21h afin de répondre aux différents usages, du lundi au dimanche et bénéficiera d'une fréquence de 15 minutes à l'heure de pointe. Elle desservira entre autres le quartier d'habitat collectif de l'Abeille et la zone commerciale de l'ancre Marine et sera exploitée avec des bus standards, plus capacitaires que le matériel roulant actuel.
- La ligne 2, reliant du lundi au dimanche la gare SNCF aux quartiers sud de La Ciotat jusqu'au chantier naval, en passant par l'hyper centre, avec une fréquence de 20 mn en heure de pointe, et une amplitude de 6h à 20h.
- 4 autres lignes desservant les différents quartiers de la Ciotat et les principaux pôles générateurs de trafic, fonctionnant de 6h à 19h et bénéficiant en semaine d'une offre à 30 minutes en heure de pointe. Ces lignes ont vocation à mailler le territoire et desservir plus finement les différents quartiers résidentiels tels que Fardeloup, Bucelle, Abeille, Arène Cros, la Garde ou encore St Jean, les zones d'emplois Athélia, mais aussi les zones commerçantes telles que le centre-ville ou l'ancre Marine (galerie marchande, grandes enseignes) ou divers équipements publics tels que la piscine Boiteux et le complexe Paul Eluard, ou encore la Gare, l'hôpital, la mairie, le cinéma et bien d'autres.
- Une ligne dédiée à la desserte de la ville de Ceyreste, reliant le Plan Masse au futur PEM (Pôle d'Echange Multimodal) Deruy, mais aussi aux établissements scolaires de secteurs, au quartier Roumagoua et divers équipements de La Ciotat. Cette ligne fonctionnera du lundi au dimanche avec en semaine une offre à 30 minutes de fréquence en heure de pointe.
- 1 ligne scolaire venant compléter l'offre de lignes régulières aux heures d'ouverture/fermeture des établissements pour assurer la liaison avec les collèges J.Jaurès et Virebelle et lycée Lumière depuis les quartiers de La Garde, du Mugel, des crêtes et de la Bucelle.

2 services de TAD (Transport A la Demande) zonal sur la zone d'activités d'Athélia et la commune de Ceyreste, assurant la liaison vers la gare SNCF. Le TAD d'Athélia, déjà existant sera étoffé de plusieurs arrêts et directement connecté à la ville de Ceyreste dont sont issus une partie des actifs. Ce TAD nouveau pour Ceyreste, assurera la desserte de secteurs plus enclavés et d'équipements tels que le stade ou le camping.

Ce nouveau réseau génère environ 117000km supplémentaires, soit un accroissement d'offre d'environ 15%. Il nécessite 5 véhicules supplémentaires pour assurer le service dont une part de véhicules électriques, et un objectif de conversion d'une flotte totalement décarbonée en 2030.

La mise en service de ce nouveau réseau est prévue pour le 7 juillet 2025 Il évoluera en fonction de l'augmentation de la fréquentation et des recettes associées.

Il nécessite par ailleurs diverses opérations d'aménagement sur 14 sites et la création et/ou mise aux normes d'environ 100 points d'arrêts. Le cout d'exploitation du nouveau réseau pour une année complète est estimé à 700 000€ HT (€ valeur 2023) et 757 000 M d'euros (valeur 2025).

Considérant que la concertation publique a :

- Suscité un large intérêt pour ce projet au regard de la mobilisation ;
- Confirmé la nécessité d'agir et d'engager une refonte du réseau de bus de La Ciotat et Ceyreste ;

- Mis en exergue des thématiques particulières et des attentes, notamment sur l'attractivité de l'offre, la lisibilité et la cohérence des itinéraires ainsi que sur l'intermodalité ;
- Permis d'identifier de nouveaux besoins, de nouvelles dessertes ainsi que des demandes d'adaptations d'itinéraires.

Qu'il convient :

- De poursuivre la modernisation du réseau Ciotabus, y compris par la décarbonation progressive du parc roulant ;
- D'envisager sa mise en œuvre dès l'été 2025 ;
- D'accélérer le programme de mise en accessibilité des points d'arrêts concomitamment au déploiement du nouveau réseau, pour que l'ensemble des points d'arrêt soient accessibles d'ici 2030 ;
- D'accélérer la mutation du parc de véhicules vers un parc 100% décarboné à l'horizon 2030.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° MOB-001-11063/21/CM approuvant le plan de mobilité métropolitain, du 16 décembre 2021.

Où il le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de tirer le bilan de la concertation ;
- Qu'il convient de préciser les évolutions du projet suite à la concertation.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la poursuite de la restructuration du réseau de bus de La Ciotat et Ceyreste, suivant les orientations définies ci-avant qui tiennent compte du bilan de la concertation ci-annexé.

Article 2 :

Est approuvé le déploiement du nouveau réseau de bus suivant les principes ci-avant et ce à compter du 7 juillet 2025.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe Transports, en section d'investissement : autorisation de programme n°G110G20D01, opération du plan pluriannuel d'investissement n°230611600D, « MATERIEL ROULANT EXPLOITATION MERE ».

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe Transports, en section d'investissement : autorisation de programme n°G120P20D01, opération du plan pluriannuel d'investissement n°190608900D, « AMENAGEMENT POINTS D'ARRET mère ».

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe « Transports » de l'exercice 2025, en section de fonctionnement : chapitre 011, article budgétaire 6119.

Ces crédits relèvent de la politique « Mobilités, infrastructures, voiries », de la sous-politique « Transport » et du programme « Entretien et exploiter les réseaux de transport » et seront exécutés par le service gestionnaire « 7MPS ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS